

Thème	Activités	A faire par les organisateurs	Délais minimums avant manifestation	Obligatoire	Obligatoire selon besoins	Recommandé	Coordination / Appui / Contact / Lien	
Organisation et infrastructure	Planification	Planifier les dates	3 – 12 mois				Société de Développement du Val des Dix 079 262 59 90 sd.heremence@gmail.com	
		Coordonner avec les autres manifestations locales et régionales				X		
		Fixer les dates		X				Administration Communale 027 282 50 20 commune@heremence.ch
	Lieux	Adresser une demande de réservation des places publiques et des salles communales	3 – 12 mois			X		Administration Communale 027 282 50 20 commune@heremence.ch
		Adresser une demande de réservation de la halle de Leteygeon						Hérémence Tourisme 027 281 15 33 heremence@valdherens.ch
		Demander une autorisation au(x) propriétaire(s) privé(s)				X		Propriétaire du bien
		Pour toutes les manifestations sportives, avec chronométrage et classement au moyen d'un véhicule (vélo, auto, moto, trottinette, caisse à savon)	Être en possession d'un préavis	X				Police Cantonale 027 606 58 00 frederic.clemenz@police.vs.ch https://www.policevalais.ch/telechargements/
		Pour les manifestations ouvertes au public, se déroulant dans un district franc fédéral (DFF) excepté domaine privé Dans le cadre de l'usage ordinaire des infrastructures existantes par ex. cabanes, ce préavis n'est pas nécessaire	Être en possession d'un préavis	X				Administration Communale 027 282 50 20 commune@heremence.ch Chasse, pêche et faune : SCPF@admin.vs.ch
	Autorisation manifestation	Remplir le formulaire en ligne	2 mois ou plus selon ampleur manifestation		X			Lien formulaire
		Prendre connaissance de l'aide-mémoire						Lien aide-mémoire

Thème	Activités	A faire par les organisateurs	Délais minimums avant manifestation	Obligatoire	Obligatoire selon besoins	Recommandé	Coordination / Appui / Contact / Lien
Organisation et infrastructure	Label Fiesta	A titre informatif					www.fiesta.ch Police Intercommunale 027 207 23 36 info@police-herens.ch
	Responsabilité	Assurance RC manifestation à conclure et sur demande avec le formulaire d'autorisation de manifestation	2 mois	X			Administration Communale 027 282 50 20 commune@heremence.ch
	Communication	Envoyer les informations concernant le programme et les horaires de la manifestation à la société de développement et à l'office du tourisme	1 mois		X		Flyers tout ménage : Société de Développement du Val des Dix 079 262 59 90 sd.heremence@gmail.com Soutien média/communication : Hérémente Tourisme 027 281 15 33 heremence@valdherens.ch
		Publicité temporaire sur les routes	1 mois		X		Police Cantonale 027 606 58 00 frederic.clemenz@police.vs.ch
Logistique / Matériel	Tentes, tables et bancs	Demander une réservation et conditions de mise à disposition	2 mois				<i>Liste non exhaustive :</i> Hérémente Tourisme 027 281 15 33 heremence@valdherens.ch Société de Développement du Val des Dix 079 262 59 90 sd.heremence@gmail.com Guy Genolet 079 628 75 12 Les Brancardiers 078 65 30 61
	Barrières Vauban	Demander une réservation et conditions de mise à disposition	2 mois		X		Administration Communale 027 282 50 20 commune@heremence.ch

Thème	Activités	A faire par les organisateurs	Délais minimums avant manifestation	Obligatoire	Obligatoire selon besoins	Recommandé	Coordination / Appui / Contact / Lien
Logistique / Matériel	Matériels divers (frigo, sono, verres, projecteurs, château gonflable, etc....)	Demander une réservation et conditions de mise à disposition	2 mois				<p><u>Liste non exhaustive :</u></p> <p>Société de Développement du Val des Dix 079 262 59 90 sd.heremence@gmail.com</p> <p>Héréence Tourisme 027 281 15 33 heremence@valdherens.ch</p>
	Electricité	Prendre contact avec le distributeur local	1 mois		X		Oiken Antonio Richidei 027 281 21 67
	Eau	Prendre contact avec les services techniques d'Héréence	1 mois		X		Services techniques Patrick Dayer 027 282 50 30 patrick.dayer@heremence.ch
	Gestion des déchets	Demander une réservation et conditions de mise à disposition	1 mois		X		Retripa Valais SA 027 744 15 70 saillon@retripa.ch
Sécurité	Sécurité incendie	Pour les manifestations de grande ampleur (+ de 300 personnes) désigner une personne responsable de la sécurité et établir un concept de sécurité. Pour les cas les plus complexes (+ de 1000 personnes) mandaté un bureau de protection incendie	3 – 12 mois	X			<p>Sécurité incendie Kilian Dayer 027 282 50 29 kilian.dayer@heremence.ch</p> <p>CSI Hérens 027 281 11 80 feu@csi-herens.ch</p>
		Respecter les exigences de protection incendie pour les manifestations temporaires		X			Sécurité incendie Kilian Dayer 027 282 50 29 kilian.dayer@heremence.ch
		Respecter les exigences relatives à l'utilisation des installations à gaz liquéfié		X			CSI Hérens 027 281 11 80 feu@csi-herens.ch
		Matériel de protection incendie manifestation	2 mois		X		CSI Hérens 027 281 11 80 feu@csi-herens.ch

Thème	Activités	A faire par les organisateurs	Délais minimums avant manifestation	Obligatoire	Obligatoire selon besoins	Recommandé	Coordination / Appui / Contact / Lien
Sécurité	Police, occupation places et/ou routes, parking	Demander autorisation fermeture de route	30 jours		X		Routes cantonales et communales : Police cantonale 027 606 58 00 frederic.clemenz@police.vs.ch https://www.policevalais.ch/telechargements/
		Coordonner plan de circulation et parage avec PIVH	3 – 12 mois		X		Routes, places et parking communaux : Police Intercommunale 027 207 23 36 info@police-herens.ch
	Santé	Si vous souhaitez la présence d'un service sanitaire ou d'un poste de secours	3 – 12 mois				https://sama-valais.ch
Divers	Tombola	Demander autorisation			X		Service industrie, commerce et travail Place du midi 7 1950 Sion 027 606 73 00
	Demandes particulières	Prendre contact avec la commune			X		Administration Communale 027 282 50 20 commune@heremence.ch

Les services cités dans l'aide-mémoire pourront contrôler l'application des points désignés comme obligatoires

Définition d'une manifestation

Constituent une manifestation, les activités en dehors de l'usage ordinaire des infrastructures existantes qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'informations, politiques, sportives, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

Sont également considérés comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics.

Afin de pouvoir traiter votre dossier dans les meilleurs délais nous vous prions de centraliser toutes vos attentes dans le dossier de demande d'autorisation de manifestation.